



**Livre Blanc CCIMA :**  
**Propositions pour accélérer la sortie de crise**  
**et le développement du secteur privé à**  
**Wallis et Futuna**

Aout 2020





## **Avant-propos introductif de Lauriane Vergé, Présidente de la CCIMA**

Wallis et Futuna est un territoire singulier au sein de la République. A la fois territoire habité le plus éloigné de la métropole, territoire sans communes, mais avec trois Rois dont le rôle éminent coexiste avec les institutions nationales, Wallis et Futuna est aussi le seul territoire français à n'avoir à ce jour connu ni confinement, ni cas détecté de Covid 19.

Il serait pourtant faux de penser que nous sortons indemnes du chaos des derniers mois. Lorsque les autorités locales ont décidé, le 16 mars, de fermer nos frontières, les conséquences ressenties par le monde économique ont été immédiates, pour plusieurs raisons :

- tout d'abord parce que toutes les missions planifiées ont été instantanément annulées, sans visibilité sur leur reprogrammation, touchant un secteur touristique modeste mais réel. Des voyages planifiés pour affaires ou loisirs (cas des fonctionnaires) ont été annulés, et les demandes de remboursements ont mis à mal la trésorerie des agences de voyage et de la compagnie aérienne ;
- ensuite parce que l'approvisionnement a été fortement perturbé par les confinements établis successivement chez nos différents partenaires commerciaux (en métropole, à Fidji, en Nouvelle Calédonie, Nouvelle Zélande et Australie), qui ont entraîné des retards et déficits de fret, une interruption des communications avec certains fournisseurs, pour lesquels Wallis et Futuna sont des partenaires modestes, parfois même des faillites ;
- également parce qu'un nombre non négligeable de Wallisiens et Futuniens se sont trouvés bloqués loin de chez eux, en métropole, Nouvelle-Calédonie ou à Fidji, et donc dans l'incapacité de conduire leurs activités professionnelles ;
- enfin parce que le climat d'inquiétude mondiale a pesé sur la consommation des acteurs locaux, chacun ayant des proches en difficultés sanitaires et matérielles réelles ou potentielles.

La CCIMA (Chambre de Commerce, d'industrie, des Métiers et de l'Agriculture) est interprofessionnelle et représente l'ensemble du secteur privé de Wallis et Futuna. A ce titre, elle a accompagné, informé, défendu les 782 patentés recensés en 2020, en essayant d'apporter des réponses individuelles et adaptées. Les réseaux nationaux et d'outre-mer ont été pour la CCIMA des partenaires importants, en particulier l'ACCIOM<sup>1</sup>, CMA France<sup>2</sup> et la COIREMA<sup>3</sup>, l'APCA<sup>4</sup>, la FEDOM<sup>5</sup>. La solidarité outre-mer, déjà réelle, s'est renforcée avec cette crise, et il ne s'est pas passé une journée depuis le 16 mars sans échange ou comparaison avec nos homologues de Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Saint-Pierre-et-Miquelon, Martinique, Guyane, Mayotte... Ces échanges ont été permis par le fait qu'à la différence d'autres situations, la plupart des dispositifs d'aides aux entreprises nationaux ont été rendus accessibles à Wallis et Futuna, donnant ainsi corps à la cohésion nationale.

Tout au long de la crise, la CCIMA a eu à cœur de renforcer ses liens avec les entreprises des deux îles et d'intervenir auprès des acteurs publics pour informer clairement les patentés de leurs droits,

---

<sup>1</sup> Association des Chambres de Commerce et d'Industrie des Outre-Mer, animée au sein de CCI France

<sup>2</sup> Réseau national des Chambres de Métiers et d'Artisanat

<sup>3</sup> Conférence interrégionale des Métiers et de l'Artisanat, qui réunit les 11 CMA des Outre-Mer

<sup>4</sup> Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture, au sein de laquelle existe une commission outre-mer

<sup>5</sup> Fédération des entreprises des Outre-mer

proposer des dispositifs complémentaires aux dispositifs nationaux, ne pas se limiter à une gestion uniquement sanitaire de la crise.

Les crises ont de tous temps eu la vertu de révéler les forces et faiblesses de ceux qui les vivent, de stimuler les capacités d'innovation, de résilience, d'identifier les progrès à accomplir et obstacles à surmonter.

Le territoire de Wallis et Futuna s'est doté au cours des dernières années de stratégies ambitieuses et chiffrées dans les domaines de l'agriculture, du numérique, du développement durable, du tourisme, en particulier. Nous bénéficions de réels leviers de coopération régionale avec les autres territoires français du Pacifique, mais aussi avec les îles Fidji, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, ainsi que de programmes sectoriels portés par l'Union européenne. Nous avons également noué des relations avec des partenaires nationaux de premier plan comme la Banque des Territoires, engagée à nos côtés dans l'ambitieux projet de « Fale des entreprises » : à la fois pépinière et incubateur multisectoriel qui sera bâti autour de la première société d'économie mixte du territoire et rassemblera tous les services d'accompagnement du secteur privé qu'on attend d'une collectivité française du 21<sup>ème</sup> siècle.

Toutes ces actions sont conduites au nom du développement de l'économie, du nécessaire retour des jeunes diplômés pour créer ou reprendre des entreprises, créer de la valeur et de l'emploi. Néanmoins la crise a mis en évidence les manques et actions sans lesquelles les belles stratégies et meilleures volontés du monde resteront lettres mortes.

Ce premier livre blanc de la CCIMA a pour vocation de présenter les conditions du redémarrage de l'économie wallisienne et futunienne, et plus généralement les mesures sans lesquels tout développement ou mise en œuvre d'innovations ne sauraient s'inscrire dans la durée. Les propositions qui sont ici faites ont été élaborées lors de consultations avec les patentés de Wallis et de Futuna. Elles ont été pensées au regard de l'expérience des stratégies mises en place sur le territoire, des aides et programmes initiés, des réflexions qui avaient été conduites lors des Assises des Outre-Mer, dans un contexte différent. Elles s'inscrivent dans l'après Covid et en tirent les principales leçons.

Le contexte national se prête à la mise en œuvre rapide de mesures de soutien aux TPE et PME qui constituent 95% des entreprises des outre-mer. Pour susciter le rebond, un rattrapage et une reprise rapide, les acteurs publics ont montré leur engagement résolu. Wallis et Futuna doivent s'inscrire dans ce mouvement national et avec le soutien des décideurs, apporter les actions et innovations que nous proposons. Il en va de l'avenir de notre territoire, de sa capacité à réattirer les jeunes diplômés et à rester l'acteur de son propre bien-être.

Ces propositions concrètes seront adressées aux décideurs qui peuvent les faire aboutir : Administrateur supérieur et Assemblée territoriale, autorités coutumières, Député, Sénateur, Ministre des Outre-Mer, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Ministre de la Mer, Ministre du Travail, Ministre de l'Economie, Conseil économique, social et environnemental, Directeur de la Caisse des Dépôts Outre-Mer, Directrices de l'IEOM locale et nationale, Gouvernement et acteurs de la coopération régionale de Nouvelle-Calédonie ACCIOM, Coirema, APCA, FEDOM, Syndicats, , Directeurs de la BWF et de la BNP, BPI France.



## L'économie à Wallis et Futuna - quelques repères :



### Une population en baisse, avec le départ des jeunes adultes :

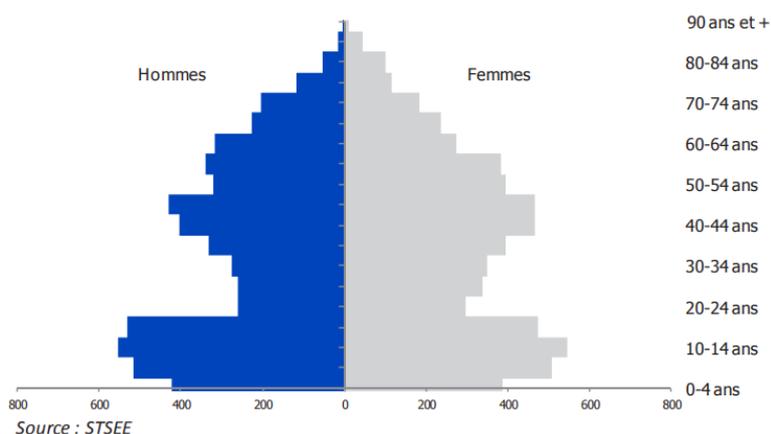
11 558 habitants (recensement 2018). La population est en baisse depuis 2003 (15 000 habitants)

	2003	2008	2018
<b>Population totale</b>	15 000	13 400	11 558

Exode des jeunes pour étudier ou travailler : 1800 jeunes de 15 à 24 ans en 2013 ; 1200 de 20 à 29 ans en 2018.

La pyramide des âges est caractérisée par un « creux » entre 18 et 40 ans.

**Pyramide des âges en 2018**



### Indicateurs macroéconomiques :

PNB : 10 148 € / habitant en 2005 (seul territoire français éligible à l'aide publique au développement, selon les critères de l'OCDE)

53<sup>ème</sup> pays à l'IDH

Index Gini : 0.5

## Une économie encore administrée, mais un secteur privé formel de petites entreprises en développement :

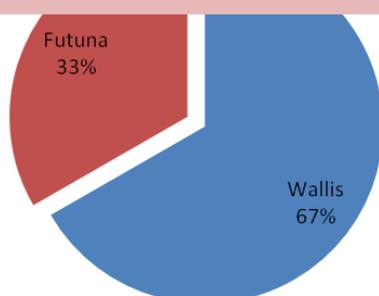
Evolution du nombre de patentes

2017	2018	2019	2020
582	682	732	782

Il y a une **forte augmentation des patentes** ces 3 dernières années (+ 34% en 3 ans)

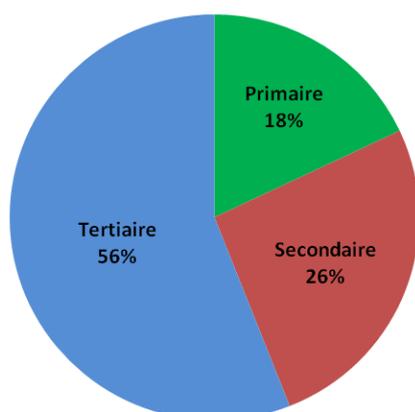
### Patente

**1/3 des patentés sont des femmes**



Pour rappel, le règlement de la patente est la seule formalité exigée pour exercer une activité professionnelle, Wallis et Futuna n'ayant pas de fiscalité directe.

### Secteur



**Population active : 4 482**

**Emplois déclarés à la caisse locale de retraite : 2 264**

**Fonctionnaires d'Etat : 462**

**Emploi déclaré : 60,4% public**

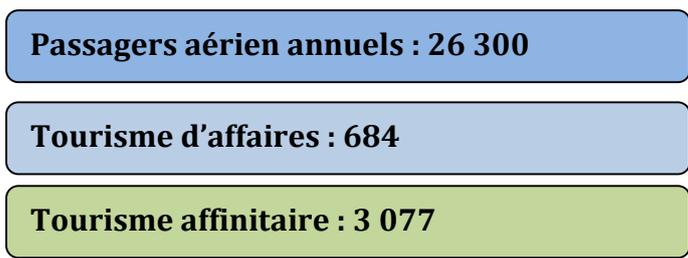
462 fonctionnaires d'Etat sont en poste. L'indexation pour ces fonctionnaires est de 2.05.

**921 emplois** sont déclarés dans le secteur privé dont **455 au sein de 139 TPE/PME** (2019)



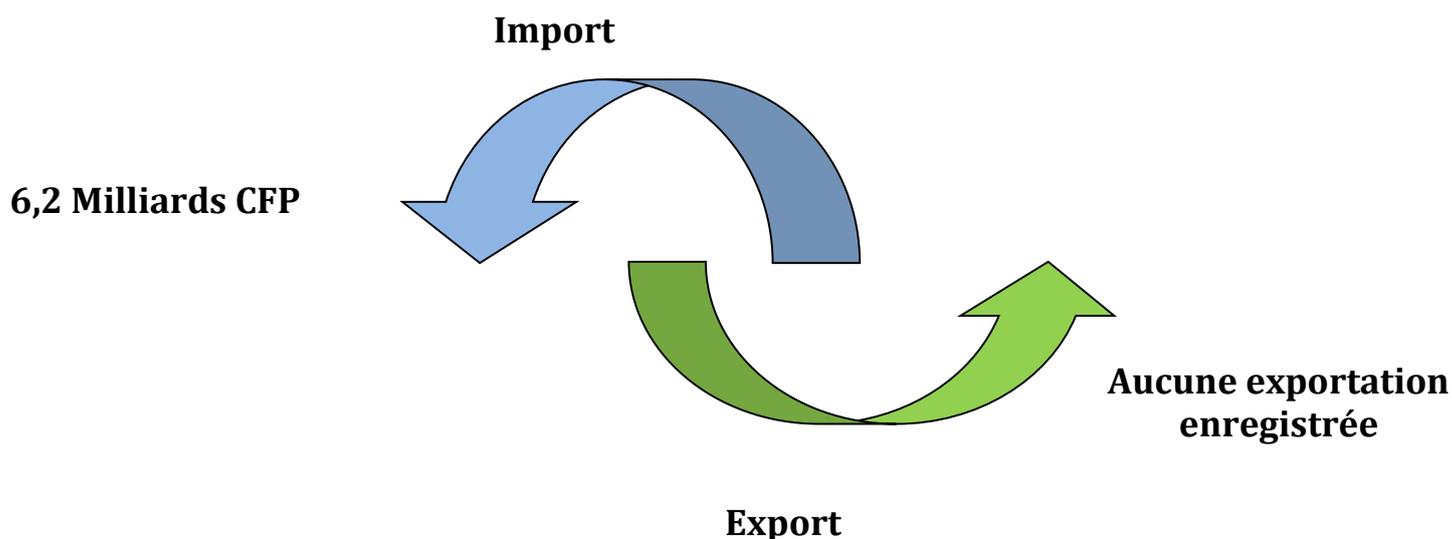
### Un tourisme d'affaire important pour l'économie :

Si le rapport annuel de l'IEOM donne le chiffre de 100 touristes recensés par an, l'analyse des déclarations voyageurs laisse voir une réalité plus complexe :



### Une balance commerciale largement déficitaire :

6.2 Milliards CFP d'importations par an (en provenance de France, Singapour, UE, Nouvelle Calédonie, Nouvelle Zélande, Fidji, Australie, Chine)



Aucune exportation n'est formellement enregistrée ; il existe néanmoins quelques produits exportés dans un cadre privé vers la Nouvelle-Calédonie.

## Calendrier des échanges et réflexions :

- Semaine du 23 mars : Enquête CCIMA auprès des patentés, afin d'estimer l'impact d'un isolement du territoire sur l'activité économique :
  - o Près de 1000 nuitées annulées sur mars et avril en quelques jours
  - o 18 millions CFP de perte de chiffre d'affaire pour 5 hôtels
  - o Annulation et remboursement des billets auprès des agences de voyage
  - o Une vingtaine de salariés concernés par une potentielle mise en activité partielle
  - o 96 % des patentés anticipent ou constatent une baisse d'activité dû à l'arrêt du transport de passagers et de fret aérien, immédiatement (80%) ou d'ici 3 mois (17%)
  
- Semaine du 23 mars : demande d'accès aux dispositifs nationaux mis en place pour répondre aux difficultés des entreprises, avec le soutien des pouvoirs publics : fonds de solidarité, prêt garanti par l'Etat. Le statut juridique particulier de Wallis et Futuna (PTOM non décentralisé) et surtout la situation juridique de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française où l'économie et la santé relèvent de compétences pays risquaient de compromettre cet accès, les territoires français du Pacifique étant souvent traités de manière identique, bien que très différents.
  
- Mise en place par la CCIMA d'une cellule COVID et collecte de données auprès des professionnels :
  - o Renforcement des capacités de communication de la CCIMA vis-à-vis des patentés
  - o Désignation de personnes dédiées aux difficultés liées au Covid 19 sur les deux îles
  - o Elaboration d'un guide des aides économiques à Wallis et Futuna adressé aux patentés et régulièrement mis à jour au fur et à mesure des évolutions règlementaires.
  
- Début Avril : demande de mise en place d'une cellule économique locale réunissant les différents services et acteurs pour suivre les sujets économiques et sortir du « tout sanitaire ». La CCIMA a dans ce cadre demandé qu'une communication régulière et claire soit faite aux professionnels quant à leurs droits ; elle a contribué à la création d'un dispositif local d'activité partielle, et à l'évaluation du potentiel de besoin de l'économie pour permettre le déblocage des crédits du 11<sup>ème</sup> FED territorial.
  
- Demande de gel de l'émission du rôle des patentes le temps de la crise. Le rôle qui aurait dû être émis en mars a été suspendu. A la commission des patentes du mois de juillet, la CCIMA a demandé l'exonération de 3 mois de patente pour les entreprises du tourisme, les plus touchées, ainsi que des mesures de soutien à l'activité économique locale, notamment par la suppression des patentes temporaires.
  
- La CCIMA étant chambre interprofessionnelle, nous avons utilisé quotidiennement les contacts, réseaux et relais d'influence nationaux dont nous sommes membres pour faire remonter les difficultés propres à Wallis et Futuna et pour échanger avec nos homologues des outre-mer : CMA France, CCI France (ACCIOM), APCA, FEDOM, Délégation sénatoriale aux outre-mer, BPI France. Ces échanges ont été riches et constructifs et ont permis par exemple de faire lever le critère de comptes certifiés pour l'obtention d'un PGE, ou de refus de prêt

bancaire. Dans plusieurs cas des groupes d'échanges WhatsApp ont été créés, permettant des échanges d'information et d'expérience très fréquents.

- L'ACCIOM (association des CCI d'outre-mer) a rendu publique le 30 mai une étude économique montrant les impacts de long terme sur les économies ultramarines. Olivier Sudrie, du cabinet DME, a coordonné cette étude à laquelle a contribué la CCIMA. Les différents scénarios de sortie de crise élaborés par territoire mettent en évidence le caractère plus grave de cette crise par rapport à 2009, les baisses de PIB et de chiffre d'affaires considérables et la nécessité de mesures d'accélération de la reprise. L'étude que les économies ultramarines risquent de mettre 10 ans à remonter la pente, surtout pour le secteur touristique durement touché.
- La CCIMA a participé à plusieurs auditions parlementaires, par la délégation aux outre-mer de l'Assemblée nationale, conduite par Olivier Serva et par la Délégation Sénatoriale aux Outre-Mer conduite par Stéphane Artano, Viviane Artigalas et Nassimah Dindar pour la rédaction de son *Rapport d'information sur l'urgence économique en outre-mer à la suite de la crise du Covid 19*, rendu public le 9 juillet 2020. Les Sénateurs représentant les Outre-Mer ont émis des propositions pour prolonger les dispositifs de soutien (FSE, PGE, AFD...) et renforcer les capacités locales ; pour favoriser une relance territorialisée en soutenant le secteur aérien, le tourisme, le BTP ; pour construire des modèles de développement plus résilients, en soutenant le secteur primaire et l'autonomie alimentaire, le numérique et en investissant dans les compétences des ultramarins.
- La CCIMA a organisé des échanges avec les professionnels de Futuna (le 31 juillet) puis de Wallis (le 18 août) afin de présenter un bilan des derniers mois, des aides mises en place, et de recueillir leurs propositions pour le redémarrage de l'économie du territoire et la rédaction de ce livre blanc. Une cinquantaine de personnes ont contribué à ces réunions : à la fois professionnels, agents de la CCIMA, représentants de syndicats. Les retours des services instructeurs des différentes aides ont également été inclus. Il a été choisi de ne pas cloisonner les réunions par secteurs professionnels afin de pouvoir avoir un échange le plus large possible.

## Les principales aides mises en place à Wallis et Futuna

Wallis et Futuna ont bénéficié d'aides nationales, et de dispositifs adaptés ou créés localement. Chaque dispositif a ses canaux d'instruction et de vérification de données. Les services impliqués sont les finances publiques, le service des affaires économiques et du développement, la caisse locale de retraite, le service de l'inspection du travail, le service des contributions diverses (patentes), l'Assemblée territoriale, l'IEOM, la BWF en qualité de seule banque du territoire et sa maison mère la BNP NC, l'ADIE, le service des postes, la CCIMA.

La CCIMA a joué un rôle central pour communiquer aux professionnels les différents dispositifs existants, les expliquer en wallisien et futunien, et pour jouer un rôle d'interface entre services au langage administratif et patentés.

- Fonds de solidarité (FSE) : - de 10 salariés, perte de CA de 50 %, cotisations fiscales et sociales à jour (ou demande d'échelonnement effectuée) [instruction sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr); service local DFIP]

== jusqu'à 178 998 CFP pour les mois de mars, avril, mai, juin.

Pour le secteur du tourisme, prolongement pour juillet, août, septembre et potentiellement jusqu'à la fin 2020

- Aide complémentaire : titulaires du FSE, 1 salarié au moins, incapacité à régler ses dettes à 30 jours [instruction par le service des Affaires économiques et du développement, d'ici le 15 octobre]

== de 238 663 CFP à 1 119 317 CFP (tourisme)

Le critère de refus de prêt (bloquant à Wallis et Futuna, mais aussi dans d'autres territoires ultramarins) a été levé.

- Prêt garanti par l'Etat (PGE) : garantie jusqu'à 90 %; jusqu'à 3 mois de chiffre d'affaire [instruction à Wallis ou Nouméa :BWF pour les comptes professionnels / BNP pour les comptes entreprises]

Le critère exigé de comptes certifiés a été supprimé après action de la CCIMA auprès de la BNP et de BPI France.

Le numéro SIREN exigé par la BPI pour présenter un dossier a été contourné avec la mise en place de SIREN dérogés pour les territoires français du Pacifique.

- Activité partielle : - de 10 salariés; aide au salarié jusqu'à 84 % du SMIG (421.80 CFP / heure) [Instruction auprès du service de l'Inspection du Travail - SITAS]
- Reports et échelonnements de factures ou traites [Demande et instruction auprès des services : DFIP, CPS, SPT, ADIE]
- A noter : un dispositif d'aide au soutien de la trésorerie des entreprises fragilisées a été étendu à Wallis et Futuna le 29 juillet. Il concerne les entreprises qui n'ont pas pu avoir accès au PGE. A la date de rédaction de ce document, le service et les modalités d'instruction ne sont pas encore identifiées.

## Bilan et apprentissages

*NB : Wallis et Futuna est un territoire peu densément peuplé, avec un tissu économique formel encore peu développé. Le nombre modeste de demande s'explique par ce fait, mais également par l'absence de culture et de confiance administrative et bancaire et la crainte de « se tromper ». Le nombre croissant de demandes s'explique en partie par la reconnaissance du rôle de la CCIMA comme corps intermédiaire pour représenter et informer les patentés.*

FSE : mars : 53 demandes validées  
avril : 66 demandes validées  
mai : 68 demandes validées  
juin : 46 demandes validées

Volet complémentaire au FSE : 5 demandes en cours d'instruction

PGE : 3 dossiers acceptés ; 7 en attente

Activité partielle : 38 salariés, 15 entreprises, 2905 heures, 1 225 586 million CFP (10270 €)

Report d'échéances : 6 dossiers validés par ADIE; 5 dossiers validés par le SPT (téléphone et internet); 4 par la DFIP (échelonnement d'arriérés de patentes) ; 4 par la caisse de retraite (cotisations patronales).

Beaucoup d'entreprises ont rencontré des difficultés au cours des derniers mois, directement ou par ricochet. Cette crise a montré le rôle des institutions dans leur accompagnement pour amortir ces effets, et la nécessité de **professionnalisation et formalisation** des entreprises, pour résister aux chocs de l'économie, pour pouvoir bénéficier des aides mises en place et des financements de l'Etat et du territoire , et **d'évolution du cadre socioéconomique général** pour permettre la professionnalisation. Il est ainsi apparu indispensable de :

Tenir une **comptabilité** : pour pouvoir témoigner de leurs évolutions de chiffre d'affaire, les patentés ont intérêt à au moins tenir des cahiers de ventes et dépenses. En l'absence d'expert-comptable sur le territoire, le CGA (centre de gestion agréé) mis en place fin 2019 par la CCIMA a un rôle important à jouer, et son nombre d'adhérents s'accroît.

Avoir un **compte en banque** : les délais de création de compte atteignent souvent plusieurs mois. Les crédits aux entreprises sont peu nombreux. Par ailleurs l'absence d'agence bancaire à Futuna oblige les professionnels à confier leurs recettes à des tiers en partance pour Wallis, modalité peu formelle qui induit un décalage d'écritures. La CCIMA instruit les dossiers et a un rôle d'interface vis-à-vis de la BWF, et peut aider à faire intervenir l'IEOM en cas de déclenchement de la procédure de droit au compte.

**Payer sa patente, déclarer ses salariés et délivrer des fiches de paie** : la CCIMA peut aider les patentés via son centre de gestion agréé (CGA) et son centre de formalités des entreprises (CFE). Elle

peut jouer un rôle d'intermédiaire pour demander un échelonnement de dette en cas de difficulté d'une entreprise.

**Monter en compétences**, se former et former ses salariés : les capacités d'innovation, de gains de productivité et de conquête de nouveaux marchés dépendent des compétences que peuvent s'adjoindre les entreprises. Les besoins d'accompagnement, par exemple pour répondre aux marchés publics, et de formation professionnelle sont gigantesques. La CCIMA a un rôle d'évaluation des besoins, de proposition de formations, de constitution des demandes et d'interface entre les professionnels, les services du territoire et d'autres organismes de formation avec lesquels elle est en relation (réseaux consulaires, professionnels de Nouvelle-Calédonie...).

Mettre en place un plan de **continuité d'activité** : en cas de confinement avec interdiction de circuler, peu d'entreprises ont évalué les postes essentiels et procédures à adapter.

**Communiquer**, s'informer et interroger : la crise a montré aux entreprises qu'elles doivent faire part de leurs difficultés avant qu'elles ne mettent en péril leur activité économique, à interroger et faire intervenir la CCIMA, dont c'est le rôle, et qu'elles ont intérêt à participer aux travaux communs pour se faire entendre.

## Les propositions de la CCIMA pour le secteur privé de Wallis et Futuna

Les 43 propositions formulées, non hiérarchisées et non exhaustives, sont issues des consultations conduites par la CCIMA et de son expertise du fonctionnement du secteur privé et institutionnel de Wallis et Futuna. Leur mise en œuvre s'étend entre le court et le long terme, et dépend autant de la volonté politique locale que de l'appui de partenaires nationaux et de l'Etat.

### ADAPTER LE CADRE JURIDIQUE DE WALLIS ET FUTUNA

- 1) Le **statut de 1961** qui définit les relations entre le Territoire des Îles Wallis et Futuna et l'Etat nécessite une révision pour que le cadre institutionnel du territoire soit propice au développement économique.

**En termes de pilotage**, Wallis et Futuna, seule collectivité non décentralisée, doit transférer l'exécutif à l'Assemblée, et non à l'Administrateur supérieur.

**En termes de gestion du foncier** : comme demandé par le référé de la Cour des Comptes en 2014, et par l'Assemblée territoriale dans sa stratégie numérique, il est nécessaire de **sécuriser le cadre juridique de la coutume pour créer les conditions d'un réel développement économique**. Le rapport d'information de la délégation sénatoriale à l'outre-mer rendu en 2016 sur *la sécurisation des droits fonciers dans les outre-mer* présente des pistes de travail et d'évolution.

**En termes de travail au quotidien** : la durée de détachement de 2 ans des fonctionnaires rend difficiles la continuité des engagements et des dossiers.

- 2) **Marchés Publics** : les règles et pratiques de passations des marchés publics doivent évoluer. Le **décret de 1957** en application duquel les marchés territoriaux sont passés doit être modifié. En outre les opérateurs gagneront à mettre en place une **stratégie du bon achat afin de favoriser les TPE et PME locale dans l'attribution des marchés publics**.

Cette démarche entreprise à la Réunion, en Nouvelle-Calédonie et à Saint-Pierre-et-Miquelon, avec le soutien de l'Etat, vise à :

- accroître la visibilité de la commande publique;
- connaître les compétences locales, leur potentiel de développement;
- faciliter l'acte de candidature et allotir;
- respecter les engagements;
- innover dans les pratiques d'achat pour donner toutes ses chances à l'emploi local;
- communiquer sur les marchés conclus.

- 3) La CCIMA appelle à **supprimer les patentes temporaires** pour les entreprises qui viennent exercer une activité temporaire sur le territoire, afin de réduire la distorsion de concurrence avec les entreprises locales. La CCIMA appelle à appliquer à ces entreprises le montant de patente annuel en prenant en compte le nombre d'employés du siège social de l'entreprise.

- 4) Une **continuité territoriale** doit être instaurée entre les trois collectivités françaises du Pacifique, qui doivent être davantage liées. L'enjeu économique autant que géostratégique doit conduire à faciliter les échanges humains et de marchandises en réduisant leur coût.
- 5) La réglementation encadrant les bingos doit être appliquée à Wallis et Futuna.

<b>FAVORISER L'EMPLOI DES JEUNES – LA FORMATION PROFESSIONNELLE</b>
---

- 6) Création d'un **centre de formation d'apprentis (CFA)**. Wallis et Futuna est le dernier territoire français à ne pas proposer de dispositif d'apprentissage, malgré les propositions portées par les services et la CCIMA. L'apprentissage, voie d'excellence et de professionnalisation est une **priorité nationale** qui correspond aux attentes des jeunes et des professionnels et doit être proposé aux jeunes à tous niveaux de formation dans tous les domaines. L'expérience de Saint-Pierre-et-Miquelon, territoire comparable, qui a formé 90 apprentis en 20 ans montre qu'il est possible de s'appuyer sur des capacités locales et des partenariats nationaux pour former en apprentissage des jeunes immédiatement employables.
- 7) Création d'un **dispositif d'aide au retour des jeunes diplômés**. Aucun dispositif n'existe pour favoriser la création d'entreprise par les jeunes diplômés issus du territoire. Les jeunes qui partent en formation souhaitent en majorité revenir travailler à Wallis et Futuna. Nous devons pouvoir leur proposer une période d'incubation et de maturation de leur projet dans un contexte professionnel, avec un soutien financier afin de placer d'entrée le projet dans un cadre professionnel. Ce temps court doit permettre d'effectuer les études de marché, de construire un plan de financement, de mûrir le projet avant de solliciter un prêt auprès d'acteurs du microcrédit (ADIE, Initiative, crowdfunding) ou un financement dédié à créer. Le Fale des entreprises porté par la CCIMA aura cette fonction d'hébergement et d'accompagnement.  
 Les délégations de Wallis et Futuna à Paris, Nouméa et Papeete sont un atout et doivent proposer aux jeunes Wallisiens et Futuniens diplômés ce dispositif, en lien avec des acteurs entrepreneuriaux locaux (chambres des métiers, de commerce, réseau entreprendre, réseau Pépite).  
 La problématique du retour des jeunes diplômés est commune à de nombreux territoires d'outre-mer qui pourraient être intéressés par ce dispositif.
- 8) Création d'un **vrai service d'aide à l'insertion professionnelle** : en charge de la centralisation des profils, de la réalisation d'entretiens avec les demandeurs d'emploi et les entreprises, de la promotion de l'entrepreneuriat.
- 9) L'emploi des **personnes sans qualification** doit être traité par des réponses adaptées à la culture de Wallis et Futuna. **L'expérience des GIJ (Groupe Initiative Jeunesse)** conduite par la CCIMA a montré qu'avec un engagement de long terme il est possible d'initier des jeunes sans emploi à l'agriculture, jusqu'à les amener à devenir professionnels. Cette expérience doit être prolongée et étendue à d'autres domaines, comme le numérique, en partenariat par exemple avec l'Ecole Simplon. Wallis et Futuna pourraient accueillir une **école de la deuxième chance** pour former des jeunes sans qualification dans différents domaines.

- 10) Les acteurs du territoire doivent promouvoir et rendre visibles les possibilités de formations existantes dans le cadre de la coopération régionale : en Polynésie française (CCISM<sup>6</sup>, CAPL<sup>7</sup>, Université, CMA<sup>8</sup>...), Nouvelle-Calédonie (Université, GIEP<sup>9</sup>, SMA<sup>10</sup>...), et dans le cadre de partenariats nationaux (CMA du Morbihan).
- 11) Aide à la **montée en compétences** des entreprises : appui à la démarche de GPECT en cours Pour le BTP appui à la mise en œuvre du Plan Pluriannuel de l’Energie par des formations ciblées, en partenariat avec les Chambres de Nouvelle-Calédonie. Appui à la formation continue (comptabilité, communication...) et **abondement et sanctuarisation d’une enveloppe** dédiée exclusivement à la formation professionnelle des patentés, mobilisables tout au long de l’année.

### CREER DES OUTILS DE FINANCEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

- 12) Ouverture d’une **agence bancaire de la BWF sur Futuna**, ouverture de comptes à tous les professionnels dans des délais raisonnables sur les deux îles, accès à un service bancaire de proximité (crédits, dépôts, retraits, ouverture de compte). Les conditions de réalisation de cette demande de service public de longue date dépendent de l’engagement de partenaires de la banque (IEOM, Trésor Public).
- 13) Accès à une **assurance** pour tous les secteurs d’activité sur les deux îles (location de voitures, BTP, gardiennage...). Il s’agit là aussi d’une **question de service public**. L’unique assureur refusant d’assurer certaines activités empêche leur développement économique. En cas de refus d’assurance, de même qu’il existe un droit au compte, **un droit à l’assurance doit pouvoir être exercé**, avec garantie de l’Etat pour éviter des tarifs hors de proportion.
- 14) Création d’une **SEM de développement de l’économie et d’une banque de développement et d’investissement** locales adossées à la Banque des Territoires, en s’inspirant du fonctionnement de la SOFIDEP (Polynésie française) ou de la SODIL (Province des Îles de Nouvelle-Calédonie).
- 15) **Création d’une plateforme Initiative** à Wallis et Futuna, avec le soutien de la Banque des Territoires. Dans un premier temps, une expérimentation de l’extension d’Initiative NC à Wallis et Futuna pourrait permettre l’accès aux prêts d’honneur, source et levier de financement de microprojets et servir l’objectif de développement de l’offre bancaire, en associant la BWF et la BCI (actionnaire dans la BWF), la Caisse des Dépôts, la BPI, les chambres consulaires de Nouvelle-Calédonie, partenaires de la CCIMA, et les gouvernements des deux territoires.
- 16) La Banque locale doit **avoir une offre de services moderne, adaptée aux professionnels**.

<sup>6</sup> Chambre de Commerce, de l’Industrie, des Services et des Métiers

<sup>7</sup> Chambre de l’Agriculture et de la Pêche Lagonaire

<sup>8</sup> Centre des Métiers d’Art

<sup>9</sup> Groupement pour l’Insertion et l’Evolution Professionnelles

<sup>10</sup> Service Militaire Adapté

Elle doit proposer des solutions de **prêts professionnels**, faciliter l'accès à des **terminaux de paiement mobiles**, rendre possible l'achat de terminaux de paiement afin de réduire les coûts pour les entreprises et de **faciliter les transactions** et le recouvrement. Les **délais d'instruction** des demandes doivent être réduits à une mesure raisonnable.

- 17) La mise en place du **crédit à l'Habitat** doit être assurée à Wallis et Futuna afin de dynamiser le secteur du BTP, l'économie en général, et de renforcer l'équipement des ménages.
- 18) Le **nantissement des marchés publics** et l'avance aux entreprises retenues pour les marchés publics doivent être permis ; ils sont actuellement systématiquement refusés par la banque.
- 19) **Soutien à la digitalisation**, accès des entreprises à internet et **équipement de toutes les entreprises qui le souhaitent en 4G**, dans l'attente de la disponibilité de la fibre. L'interruption régulière d'internet dans certaines zones empêche les communications, les échanges avec des clients potentiels, la réalisation de transactions par carte bancaire.
- 20) **Rendre réellement accessibles les produits financiers de la BPI et de l'AFD** à Wallis et Futuna et aux économies émergentes. Les outils financiers ne sont pas du tout adaptés au tissu économique fragile et aux besoins des entreprises pour leur développement (prêt de développement, prêt tourisme). L'offre n'est pas présente sur le territoire en l'absence de relai local.
- 21) Rendre accessible une **information et un accompagnement** sur les possibilités de financement de projets productifs à Wallis et Futuna par la **défiscalisation**, en particulier pour les dossiers sans agrément. L'engagement de la direction des finances publiques et la formation des différents interlocuteurs (CCIMA, services administratifs, IEOM) est souhaitable.  
  
La prise en compte de la baisse de l'impôt sur les sociétés va avoir un impact important sur la rétrocession d'avantage fiscal pour les collectivités du Pacifique. Un nouveau dispositif doit être élaboré pour remplacer le mécanisme actuel de défiscalisation par un crédit d'impôt à l'IS similaire aux DOM pour garantir la continuité du dispositif de défiscalisation à Wallis et Futuna.
- 22) Intégration de Wallis et Futuna dans l'accord **MOM / Business France** : Wallis et Futuna ont besoin d'appuis à l'émergence d'une économie **d'exportation**, notamment par le recrutement de VIE.
- 23) **Réduction des délais** d'examen des dossiers et de réunion des commissions. **Transparence des calendriers et procédures**. Les commissions de financement territoriaux (convention du Ministère de l'Agriculture, CTI) de microprojets doivent se réunir plusieurs fois par an, pas une seule fois, dans des délais connus et respectés.
- 24) Délivrance de **numéros SIRET** pour toutes les entreprises afin d'entrer dans le cadre national et de faciliter les réponses aux marchés publics et aux appels d'offres.

- 25) Création d'une régie du Tribunal pour permettre officiellement le **recouvrement** des créances.

## EXPLOITER LES ATOUTS LOCAUX

- 26) **Désenclavement de Futuna** : la mise en place d'un transport aérien et maritime inter îles fiable, régulier, non soumis aux aléas climatique doit être faite afin de permettre les échanges économiques, le tourisme, l'exportation de marchandises de Futuna. Elle doit s'accompagner d'une mise en place de moyens de téléconférence fiables et agréables pour permettre le travail quotidien entre les îles.
- 27) Les **secteurs porteurs d'emplois et de richesse** pour le territoire : économie bleue (pêche hauturière), économie verte, tourisme, numérique doivent être accompagnés par une ingénierie de projet et une définition des conditions de leur mise en œuvre pratique.

Pour le **secteur de l'agriculture et de la production locale** :

- 28) Mise en place de **mesures de soutien direct à la production**, transformation et commercialisation sur les circuits formels, venant compenser les surcoûts liées à l'insularité (à l'image des aides de type POSEI<sup>11</sup>, en vigueur dans les départements d'outre-mer).
- 29) Restauration collective : l'achat public doit donner une priorité à l'approvisionnement local et mise en place d'une **valorisation supplémentaire du prix de vente** des produits écoulés vers la restauration collective.
- 30) **Sanctuarisation** d'une enveloppe dédiée aux aides à l'installation des jeunes agriculteurs (DJA), mobilisable plusieurs fois par an, afin de ne pas briser les dynamiques en place.
- 31) Aide à **l'augmentation de la productivité par la mécanisation** (kits de démarrage : motoculteur, broyeur, tarière).
- 32) Aide au **secteur de la pêche** : soutien à la formation et au développement de la pêche hauturière et protection de la ZEE contre la pêche illégale.
- 33) Création de **marchés équipés** (lieux de vente) à Alo et Sigave, et acquisition d'équipements provisoires le temps de la construction, pour la valorisation de l'ensemble des produits issus du secteur primaire, à l'image du marché de Malae'Mahu à Wallis
- 34) Soutien à l'émergence **d'organisations de producteurs**.
- 35) Mise en place de **formation professionnelle continue pour adultes dans le domaine de l'agriculture** afin d'augmenter la production et la transformation locales

<sup>11</sup> Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité, en place dans les régions ultrapériphériques de l'Union européenne : Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Saint-Martin, Mayotte, Açores, Madère, Canaries

Pour le secteur du **tourisme** :

36) L'aménagement du Quai de Leava doit être une opportunité pour la création d'équipements pour **l'accueil de plaisanciers** à Futuna (marina) et l'installation d'un port adapté à la pêche hauturière.

A Wallis également, l'aménagement d'un port de plaisance et de structures pour la pêche hauturière est nécessaire pour le développement du tourisme et de l'économie bleue.

37) L'équipement en **antennes 4G** de l'ensemble du territoire est nécessaire pour la sécurité des habitants comme des visiteurs : **résorption des zones blanches** (Alofi, Lulu...).

Pour le **commerce** :

38) Adaptation de **l'aide au fret afin de diminuer son coût** ; simplification des démarches et assistance des patentés dans leurs demandes.

39) **Extension de l'aide au fret au fret inter îles avec paiement du volume réel** (pas par m<sup>3</sup>) afin d'éviter les surcoûts pour Futuna et de développer les échanges.

<b>PRENDRE EN COMPTE LES CONSEQUENCES ECONOMIQUES DU COVID</b>
--

40) **Aides au secteur du tourisme** : prolongation du FSE, suppression des majorations pour toutes les entreprises et prise en charge des charges patronales pour les entreprises les plus touchées durant la crise.

41) Extension et simplification à titre expérimental du dispositif **d'activité partielle** mis en place à titre transitoire.

42) Prolongation du fonds de solidarité en prenant en compte la progressivité de la reprise de l'activité : afin de tempérer un effet de seuil, le fonds pourrait être attribué en cas de perte de 40% de chiffre d'affaires, puis de 30%. Le fonds pourrait être différencié en fonction du coût de la vie des territoires ultramarins.

43) Mise en place d'un **comité territorial de suivi** de la relance Covid 19.



# CCIMA

WALLIS ET FUTUNA



**LES ENTREPRENEURS  
D'AUJOURD'HUI SONT LA RICHESSE  
DU FENUA DE DEMAIN**

**CRÉER**

**ACCOMPAGNER**

**DÉVELOPPER**

**FORMER**

**ENTREPRENDRE**

